

# LES ZONES DE RENCONTRE,

## QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE RENCONTRE ?

Aménagée sur une rue, une place ou un ensemble de rues, la zone de rencontre est un espace partagé entre tous les usagers.

On la trouve souvent dans les centres historiques, les lotissements sans trottoir, les lieux de correspondance de transports en commun. La signalisation y est peu présente.

Une zone de rencontre repose sur quatre règles fondamentales :

- 1- la priorité aux piétons
- 2- la limitation de vitesse à 20 km/h
- 3- le stationnement autorisé uniquement sur les emplacements matérialisés
- 4- la circulation des cyclistes dans les deux sens (sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police)

Je suis piéton si je me déplace à pied, en trottinette, en rollers ou en fauteuil roulant.

## QUELS AMÉNAGEMENTS DANS UNE ZONE DE RENCONTRE ?

- Aux carrefours, pour modérer la vitesse, le principe général est la règle de la priorité à droite.
- L'espace est aménagé de manière à favoriser la mixité entre tous les usagers, il n'y a pas de trottoir.
- Par le jeu des matériaux et des couleurs, l'image traditionnelle de la rue est modifiée et l'automobiliste adapte naturellement sa conduite.

## COMMENT SE REPÉRER ?

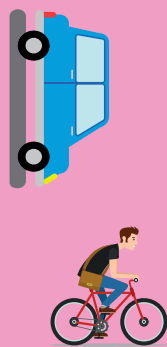
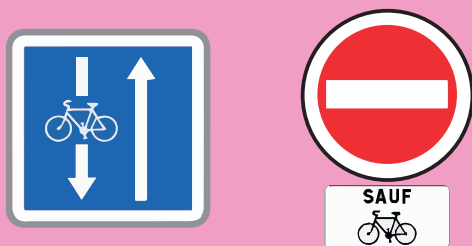
Grâce aux panneaux réglementaires, reconnaître une zone où les rues sont limitées à 20 km/h pour tous les usagers, c'est simple !



## Et pour moi, cycliste, quels changements ?

Des voitures qui roulent moins vite, c'est aussi plus de sécurité et de place pour moi.

Dans certaines rues à sens unique pour les voitures, je peux circuler à double sens. Les espaces concernés sont identifiés par deux panneaux.



# LES ZONES 30,

## QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

La zone 30 est une rue ou un ensemble de rues où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Elle apporte une meilleure cohabitation de tous les usagers de l'espace public.

Elle facilite les modes de transport non motorisés sans bannir pour autant l'automobile.

On la trouve dans les rues résidentielles, les rues avec des commerces de proximité, des rues de distribution de quartier.

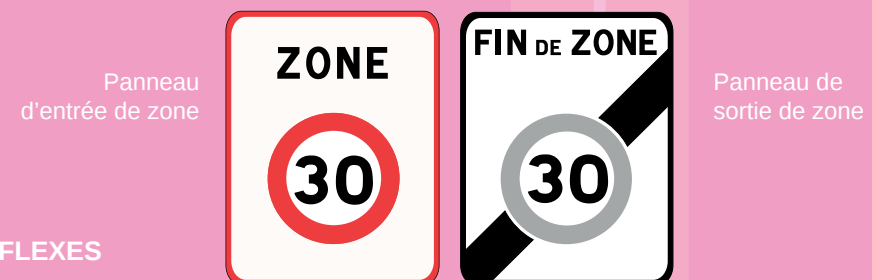
## QUELS AMÉNAGEMENTS DANS UNE ZONE 30 ?

Aux carrefours, pour modérer la vitesse, le principe général est la règle de la priorité à droite.

Pour faire respecter la limitation de vitesse, des aménagements tels que des chicanes, des surélévations sont généralement mis en œuvre.

## COMMENT SE REPÉRER ?

Grâce aux panneaux réglementaires :



## LES BONS RÉFLEXES

**Si je suis piéton**, (je me déplace à pied, en trottinette, en rollers ou en fauteuil roulant), je ne suis pas prioritaire sur la chaussée et dois circuler sur les trottoirs.

Sauf s'il existe un passage piéton à moins de 50 m, je peux traverser en tout point de la chaussée après m'être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité.

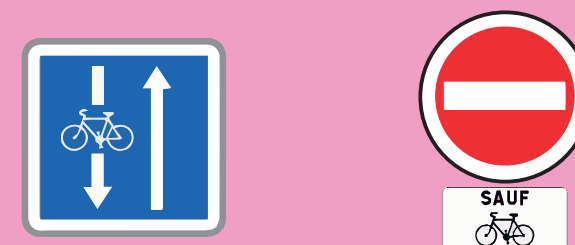
**Si je suis automobiliste, motard ou cyclomotoriste**, je cède la priorité au piéton lorsqu'il a commencé sa traversée.

## Et pour moi, cycliste, quels changements ?

Des voitures qui roulent moins vite, c'est aussi plus de sécurité et de place pour moi.

Dans certaines rues à sens unique pour les voitures, je peux circuler à double sens.

Les espaces concernés sont identifiés par deux panneaux.



Panneaux d'entrée ou de sortie des rues où les cyclistes peuvent circuler en double sens

